

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**2011-05-02 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 2 mai 2011 à 20h00 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.**

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice, Jean Gagné, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

**2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés, l'assemblée est déclarée régulièrement ouverte.

**2011-05-52 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**LUNDI 2 MAI 2011 À 20H00**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2011
5. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2010
6. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE –
  1. Racine – résolution d'appui afin d'obtenir l'immunité parlementaire pour les conseillers
  2. L'Étincelle – publicité pour année internationale des forêts + texte à soumettre?
  3. L'Étincelle – semaine de la municipalité – publicité?
  4. La Chambre de commerce régionale de Windsor – Invitation formation portant sur le service à la clientèle le mercredi 11 mai de 18 à 21 h (25\$ frais)
8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
9. DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ
10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-1 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT
14. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-1 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
16. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
17. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
18. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
19. OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2011
20. CPTAQ – DEMANDE D'EXCLUSION DU LOT 3 678 432 DE LA ZONE AGRICOLE
21. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AU FOND D'INITIATIVES CULTURELLES POUR LA COURTEPOINTE DES CANTONS
22. AFFAIRES NON-TERMINÉES –
23. VARIA – EMBAUCHE POUR FAUCHAGE DE BORD DE ROUTE
  - MANDAT POUR UN CONSTAT D'INFRACTION LE 17 MAI 2011
  - EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR 2011
24. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

#### **2011-05-53 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2011**

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 avril 2011;

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter le procès-verbal du 4 avril 2011 tel que reçu.

Proposition adoptée

### **6. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Gilles Perron – libellé de la 2<sup>e</sup> période de questions de la séance du 4 avril.

Guy St-Laurent – quand passera la niveleuse

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **2011-05-54 7.1 RÉSOLUTION AFIN D'OBTENIR DAVANTAGE DE PROTECTION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Racine est poursuivi par un promoteur pour 5,5 millions \$ et que 5 de ses élus municipaux sont également poursuivis personnellement;

**ATTENDU QUE** ce précédent risque d'inciter les promoteurs mécontents à poursuivre les municipalités ainsi que les élus personnellement;

**ATTENDU QUE** cette menace constante crée une pression sur les élus, les empêchant d'exercer leurs fonctions de façon sereine, impartiale et indépendante;

**ATTENDU QUE** les conseils municipaux doivent être libres de prendre des décisions dans l'intérêt de la population qu'ils représentent;

**ATTENDU QUE** si le gouvernement ne réagit pas rapidement, le principe même de la démocratie sera mis en péril et il sera de plus en plus difficile, voir même impossible de recruter des citoyens pour œuvrer au sein des conseils municipaux;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

**QUE** le conseil de la Municipalité de Val-Joli demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder par la voie d'une législation appropriée, davantage de protection aux municipalités et aux élus municipaux personnellement, dans l'exercice de leur fonction afin que ceux-ci ne soient pas personnellement poursuivis suite à des décisions prises à titre d'élus municipaux;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Proposition adoptée.

**2011-05-55      7.3 L'ÉTINCELLE – PUBLICITÉ POUR LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller Gagné

De payer une publicité à 99\$ pour le cahier sur la Semaine de la municipalité.

Proposition adoptée

**2011-05-56      DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par le conseiller Gagné

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

**2011-05-57      8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

## SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2011 représentent un total de 6 505,65\$.

### COMPTES PAYÉS ENTRE LE 5 AVRIL ET LE 1<sup>ER</sup> MAI 2011

*Chèques émis ( du 5 avril 2011 au 1 mai 2011 )*

*Sommaire par No déboursés*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
<b>Poste Banque: 54-112-00-000</b>						
201100174	2674		2011-04-05	28	HYDRO-QUEBEC	589,63 \$
201100175	2675		2011-04-11	22	Les Equipements Proulx & Raiche	240,54 \$
201100176	2676		2011-04-06	924	L'HERAULT SERGE ET	261,66 \$
201100177	2677		2011-04-01		Cooptel	12,48 \$
201100178	2678		2011-04-21	494	VISA DESJARDINS	342,35 \$
201100179	2679		2011-04-11	890	PEREIRA WILSON	588,80 \$
201100180	2680		2011-04-21	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	115,18 \$
201100181	2681		2011-04-15	723	AXION	68,30 \$
201100182	2682		2011-04-09	77	LA TRIBUNE	336,71 \$
201100184	2684		2011-04-19	873	contribuable	57,04 \$
201100185 (I)	2686		2011-04-19	873	contribuable	92,16 \$
201100186 (I)	2687		2011-04-19	873	contribuable	117,30 \$
201100187 (I)	2688		2011-04-19	873	contribuable	24,44 \$
201100188	2689		2011-04-19	873	contribuable	27,93 \$
201100189 (I)	2690		2011-04-19	873	contribuable	3,06 \$
201100190 (I)	2691		2011-04-19	873	contribuable	11,17 \$
201100191	2692		2011-04-19	873	contribuable	7,68 \$
201100192 (I)	2693		2011-04-19	873	contribuable	11,17 \$
201100193	2685		2011-04-19	873	contribuable	18,15 \$
201100194 (I)	2694		2011-04-27	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	740,00 \$
<b>Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000</b>						<b>3 665,75 \$</b>

#### Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201100228	2011-04-05	4	Bell Canada	S	398,74 \$
201100229	2011-04-05	4	Bell Canada	I	398,74 \$

### COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 MAI 2011

*Chèques émis*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
<b>Poste Banque: 54-112-00-000</b>						
201100183 (I)	2683		2011-05-02	28	HYDRO-QUEBEC	63,61 \$
201100195 (I)	2695		2011-05-02	68	RECEVEUR GENERAL	1 027,52 \$
201100196 (I)	2696		2011-05-02	67	MINISTRE DU REVENU	2 361,02 \$
201100197 (I)	2697		2011-05-02	745	FIDUCIE DESJARDINS	518,16 \$
201100199 (I)	2698		2011-05-02	7	CAMIRÉ LUCIE	18,40 \$
201100200 (I)	2699		2011-05-02	14	COOP DES CANTONS	261,74 \$
201100201 (I)	2700		2011-05-02	25	GROUPE R.G.	256,33 \$
201100202 (I)	2701		2011-05-02	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	122,40 \$
201100203 (I)	2702		2011-05-02	35	Location Windsor	9,75 \$
201100204 (I)	2703		2011-05-02	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	882,00 \$
201100205 (I)	2704		2011-05-02	62	VILLE DE WINDSOR	17 152,00 \$
201100207 (I)	2706		2011-05-02	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	546,83 \$
201100208 (I)	2707		2011-05-02	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	91,14 \$
201100210 (I)	2708		2011-05-02	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	227,85 \$
201100211 (I)	2709		2011-05-02	225	ST-PIERRE DIANE	29,87 \$
201100212 (I)	2710		2011-05-02	529	LA CROIX ROUGE	206,50 \$
201100213 (I)	2711		2011-05-02	638	FONDS DE L'INFORMATION	3,00 \$
201100214 (I)	2712		2011-05-02	677	MAURICE RICHARD	281,00 \$
201100215 (I)	2713		2011-05-02	678	SANI ESTRIE INC	3 889,02 \$
201100216 (I)	2714		2011-05-02	737	SUPERIEUR BUREAUTIQUE 2003	40,11 \$

201100217 (I)	2715	2011-05-02	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	385,33 \$
201100218 (I)	2716	2011-05-02	743	LACASSE PIER	170,88 \$
201100219 (I)	2717	2011-05-02	757	DJL - RIVE-SUD	1 561,46 \$
201100220 (I)	2718	2011-05-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	247,74 \$
201100221 (I)	2719	2011-05-02	843	9207-1547 QUEBEC INC.	645,56 \$
201100222 (I)	2720	2011-05-02	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	730,00 \$
201100223 (I)	2721	2011-05-02	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ	1 405,06 \$
201100224 (I)	2722	2011-05-02	908	CONSTRUCTION A.D.E.	113,93 \$
201100225 (I)	2723	2011-05-02	925	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES	2 372,71 \$
201100230 (I)	2724	2011-05-02	4	Bell Canada	398,74 \$

**Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000**

**36 019,66 \$**

**Liste des chèques annulés pour la période demandée**

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201100198	2011-05-02	4	Bell Canada	S	398,74 \$
201100206	2011-05-02	67	MINISTRE DU REVENU	S	30,41 \$
201100209	2011-05-02	143	BELL CANADA-SERVICE DES RÉCLAMATIONS	S	398,74 \$
201100226	2011-05-02	4	Bell Canada	I	398,74 \$
201100227	2011-05-02	143	BELL CANADA-SERVICE DES RÉCLAMATIONS	I	398,74 \$
201100231	2011-05-02	67	MINISTRE DU REVENU	I	30,41 \$

Proposition adoptée

**2011-05-58 9. DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comte du Val-Saint-François a adopté le 17 mars 2010 le règlement numéro 2009-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comte du Val-Saint-François a adopté le 18 août 2010 les règlements numéro 2009-09, 2009-10 et 2009-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2009-03 de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 27 mai 2010;

ATTENDU QUE les règlements numéro 2009-09, 2009-10 et 2009-11 de la MRC du Val-Saint-François sont entrés en vigueur le 28 octobre 2010;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli doit, tel que prescrit à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un règlement de concordance dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli ne pourra se conformer aux exigences de la loi dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre peut accorder, à la demande de la municipalité, un nouveau délai pour se conformer aux exigences de la loi;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller Camiré  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli demande au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder un nouveau délai de quatre (4) mois, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour adopter tout règlement de concordance aux règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur des règlements numéros 2009-03, 2009-09, 2009-10 et 2009-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée

**2011-05-59 10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-1 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2004-5 AFIN D'INTÉGRER LA NOUVELLE AFFECTATION AGRO-FORESTIÈRE**

Avis de motion est donné par le conseiller Camiré qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-1 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 2004-5 dans le but :

- D'intégrer la nouvelle affectation agro-forestière dynamique

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil

Proposition adoptée

**2011-05-60 11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2004-6 DANS LE BUT D'EFFECTUER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

Avis de motion est donné par le conseiller Verly qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-2 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but d'effectuer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC, entre autre;

- Pour intégrer les nouvelles dispositions concernant la construction résidentielle en zone agricole (article 59);
- Pour intégrer les dispositions concernant les éoliennes commerciales, les installations d'élevage à forte charge d'odeur, la renaturalisation des bandes riveraines et sur les matières résiduelles fertilisantes;
- Pour ajuster les limites de zones du plan de zonage en fonction de la rénovation cadastrale;
- De régir et permettre l'aménagement de logement intergénérationnel;
- D'ajouter certaines spécifications concernant les tours de télécommunication;
- D'ajouter certains usages reliés à l'habitation dans les nouvelles zones C-3 et C-4.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

Proposition adoptée

**2011-05-61 12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #2004-7 DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller S. Côté qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-3 modifiant le règlement de lotissement 2004-7 dans le but de spécifier pour les îlots déstructurés identifiés les normes de lotissement à respecter dans les cas où le morcellement des propriétés est permis.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

Proposition adoptée

**2011-05-62 13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT #2004-9 DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller R. Côté qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-4 modifiant le règlement 2004-9 sur les permis et certificats dans le but :

- D'ajouter des documents requis pour l'émission d'un permis de construction pour une installation d'élevage à forte charge d'odeur et pour la construction d'une résidence sur un terrain de 10 ha et plus située dans l'affectation agro-forestière,
- Ajouter un certificat d'autorisation pour les travaux reliés à l'implantation d'éolienne commerciale avec les documents requis pour l'émission;
- Ajuster les documents pour référer plutôt aux matières résiduelles fertilisantes et non plus maintenant aux boues stabilisées;
- De modifier les documents requis pour l'émission d'un certificat d'autorisation lors de travaux effectué dans la rive.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

Proposition adoptée

**2011-05-63 14. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2011-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #2004-8 DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller Maurice qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2011-5 modifiant le règlement de construction # 2004-8 dans le but :

- D'ajouter des spécifications pour les ponceaux de voies publiques entre autre pour préciser qu'il est assujetti à l'émission d'un certificat d'autorisation et pour obliger le propriétaire à l'entretenir;
- D'ajouter des dispositions pour le recouvrement des fossés de chemin afin d'interdire ce type de travaux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

Proposition adoptée

2011-05-64

**15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-1 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2004-5 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli possède un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gagné

Appuyé par le conseiller Verly

Et résolu

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2011-1 conformément à l'article 109.1 de la Loi;
- de fixer au 6 juin 2011 à 19h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Proposition adoptée

2011-05-65

**16. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli a modifié le plan de zonage afin d'ajuster les limites de zones en fonction de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller R. Côté

Appuyé par le conseiller Camiré

Et résolu

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2011-2 conformément à l'article 124 de la Loi;

- de fixer au 6 juin 2011 à 19h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Proposition adoptée

**2011-05-66 17. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #2004-7 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller S. Côté  
Et résolu

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2011-3 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 6 juin 2011 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Proposition adoptée

**2011-05-67 18. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2011-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1#2004-8 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Gagné  
Et résolu

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2011-5 conformément à l'article 124 de la Loi;

- de fixer au 6 juin 2011 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Proposition adoptée

**2011-05-68 19. OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Attendu que la municipalité a procédé l'ouverture de soumissions le 27 avril dernier concernant la réfection d'une partie du Rang 11, du chemin Marcotte et de la rue Langlois;

Attendu que notre firme d'ingénieur, Génivar, a procédé à la vérification de la conformité des soumissions et que les trois soumissions reçues étaient conformes et donnaient les résultats suivants à savoir :

Sintra Inc – Région Estrie	222 608,85\$
Construction DJL Inc	236 814,55\$
Les Pavages Lavallée et Leblanc Inc	315 637,87\$

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter la recommandation de Génivar et d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, Sintra Inc – région Estrie pour un montant de 222 608,85\$ incluant les taxes. Le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

**2011-05-69 20. CPTAQ – DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DU LOT 3 678 432 ET D'UNE PARTIE DU LOT 3 678 433**

Attendu que tous les terrains de la rue Langlois sont en zone blanche sauf celui situé à l'extrémité de la rue portant le numéro de lot 3 678 432 et une partie du point de tournage portant le numéro de lot 3 678 433;

Attendu qu'une maison est déjà construite sur ce lot et qu'il serait important de l'inclure à la zone blanche;

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adresser une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de retirer le lot 3 678 432 et une partie du lot 3 678 433 de la zone agricole. La directrice générale/secrétaire-trésorière sera la personne responsable du dossier.

Proposition adoptée

**2011-05-70 21. RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AU FOND D'INITIATIVES CULTURELLES POUR LA COURTEPOINTE DES CANTONS**

Attendu que le groupe "La Courtepointe des Cantons" désire adresser une demande d'aide financière au "Fonds d'initiatives culturelles";

Attendu qu'elles ont besoin d'une résolution d'appui de la municipalité de Val-Joli pour pouvoir faire cette demande;

Attendu que selon nous, la demande correspond au but principal du Fonds d'initiatives culturelles qui est de soutenir le développement et la promotion du secteur culturel de la MRC le Val-Saint-François;

Attendu que la municipalité de Val-Joli accepte d'appuyer les demandeurs en fournissant la main d'œuvre nécessaire pour l'aménagement d'un endroit pour l'entreposage de leur matériel;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Gagné

D'appuyer la demande de "La Courtepointe des Cantons" auprès du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC le Val-Saint-François. Le but de la demande est d'acheter le matériel nécessaire pour la confection d'une courtepointe qui sera offerte par tirage lors de leur prochaine exposition ainsi que pour l'achat de machine à coudre. Également, la municipalité s'engage à offrir de la main d'œuvre, conditionnelle à l'obtention de la subvention, pour la construction d'espace de rangement pour entreposer le matériel et les équipements leur appartenant.

Proposition adoptée

## **22. AFFAIRES NON TERMINÉES**

**(AUCUN POINT)**

### **23. VARIA**

#### **2011-05-71 23.1 EMBAUCHE POUR FAUCHAGE DE BORD DE ROUTE**

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'accepter l'offre du 2 février 2011 de Marc Morin pour le fauchage de bord de routes pour la saison 2011 au taux de 27\$ au kilomètre double.

Proposition adoptée

#### **2011-05-72 23.2 COUR MUNICIPALE – MANDAT À NOS PROCUREURS**

Attendu que nous avons reçu de la cour municipale, copie d'un constat d'infraction contesté qui sera présenté le 17 mai 2011;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

De mandater nos procureurs Martel, Brassard, Doyon pour nous représenter pour le dossier à la cour municipale le 17 mai 2011.

Proposition adoptée

2011-05-73

### **23.3 ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION**

Attendu que nos procureurs ont été mandatés pour nous représenter concernant un constat émis par l'inspecteur et que ce constat a été contesté;

Attendu que l'accusé dans cette cause a fourni des documents prouvant qu'il n'avait pas à comparaître pour ce constat puisqu'il n'était pas concerné;

Il est proposé par le conseiller R. Côté  
Appuyé par le conseiller Maurice

D'informer nos procureurs que la municipalité de Val-Joli est d'accord pour procéder à l'annulation d'un constat d'infraction émis, selon les recommandations de nos procureurs.

Proposition adoptée

2011-05-74

### **23.3 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR 2011**

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'embaucher Carl Maurice pour l'emploi de journalier étudiant pour l'été 2011 ainsi que Daisy Verly pour l'emploi d'éco-ressources pour une période de sept semaines et comme aide journalier étudiant pour compléter l'été 2011. Le taux horaire sera à 10\$ pour une semaine de travail de 35 heures.

Proposition adoptée

### **24. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Gilles Perron intervient sur :

- Soirée sur le compostage
- Fréquence des collectes d'ordures
- Statistiques sur les collectes
- Bruit des motos
- Signalisation et numéro civique au nouveau développement

2011-05-75

### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 20h30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 juin 2011.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

### **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS**

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire